



## Nice : le CNRS signe une convention de site avec l'université et une convention-cadre avec la communauté d'agglomération

Le 25 octobre 2021, le CNRS a signé une convention de site avec l'université Côte d'Azur qui précise "les éléments de la politique scientifique partagée" et une convention-cadre avec la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis pour favoriser l'attractivité de la technopole. Interrogé par AEF info sur la dernière note de la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)), Antoine Petit, président du CNRS, considère que "la France reste un grand pays scientifique" et ne voit pas "comment les modifications proposées conduiraient à une meilleure performance de la recherche au niveau international".

La convention de site entre le CNRS et l'université Côte d'Azur "acte la relation de long terme" qu'entretiennent les deux institutions et qui "s'est traduite dans la mise en place de l'idex", souligne Antoine Petit, auprès d'AEF info, lors de la signature organisée le 25 octobre 2021. L'UCA et le CNRS comptent 28 structures de recherche en commun ainsi que quatre fédérations de recherche. Ils collaborent notamment autour des sciences de la Terre et de l'univers via l'observatoire de la Côte d'Azur et la réponse commune aux grands projets du PIA (idex Jedi, Institut 3IA Côte d'Azur, DS4H, etc.). Cette convention "est une façon de montrer ce que nous faisons et ce que nous voulons faire ensemble", poursuit Antoine Petit, s'adressant aussi aux collectivités qui "doivent savoir qu'elles abritent des organismes performants".

Dans cet esprit, le CNRS a également signé le même jour une convention-cadre de partenariat avec la Casa (Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis) afin de "favoriser l'attractivité de la technopole Sophia-Antipolis". Antoine Petit considère "qu'impliquer les collectivités dans des conventions larges" est important pour structurer les accords avec les organismes qui accompagnent les projets innovants comme pour traiter des questions relevant de la qualité de vie des étudiants et des chercheurs sur le territoire. Le CNRS a d'ailleurs fait de même récemment avec la communauté d'agglomération de La Rochelle ([lire sur AEF info](#)). "Ces conventions sont comme des déclarations d'amour, poursuit Antoine Petit. Même si elles ne sont pas très opérationnelles, elles affirment que l'on veut travailler ensemble".

### Recrutements conjoints

Pour Jeanick Brisswalter, président de l'université, interrogé par AEF info, la convention doit permettre de "développer les nombreux projets déjà engagés conjointement", notamment celui de l'Observatoire des sciences de la terre et de l'univers. "Cet établissement, le seul en France à porter ce type de recherches, est une composante de la nouvelle université expérimentale dont il faut préserver la visibilité internationale", détaille le président qui insiste sur l'importance de "ne pas mettre en avant un projet par rapport aux autres".

Il indique en outre que, comme l'UCA le fait déjà, qu'il envisage de poursuivre les recrutements conjoints avec le CNRS via l'idex. Les chercheurs concernés bénéficient dans ce cadre d'un "welcome package" : "Une de nos institutions recrute le chercheur pendant que l'autre l'environne, en lui donnant des moyens de fonctionnement dont les services d'un post-doc", explique-t-il. L'université a par ailleurs déposé deux demandes de chaires de professeurs juniors (archéologie et IA et neurosciences computationnelles).

## les grands axes de la convention

La convention de site a pour objectif de "préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les deux établissements sur laquelle s'appuie leur partenariat et sa mise en œuvre". Elle doit permettre "une meilleure efficacité dans les interactions" entre les deux entités et "le développement de nouveaux champs de coopération ou l'amplification des coopérations existantes". Ainsi, cette convention va accompagner "des actions communes et concertées" sur les thématiques suivantes :

- sciences de l'environnement ;
- sciences de l'univers ;
- sciences de la Terre ;
- sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- sciences physiques ;
- sciences biologiques & santé ;
- défis socio-environnementaux sous tous leurs aspects (bien vieillir, migrations, archéologie sismique, etc.).

La convention doit également contribuer à "l'amélioration de l'attractivité internationale du site dans les domaines où les deux établissements ont un intérêt commun", et à "la création d'emploi sur le territoire". Elle œuvre enfin "au bénéfice de la diffusion de la culture scientifique et technique".

### Cour des comptes : antoine petit "perçoit mal l'intérêt des mesures proposées"

Concernant la note de la Cour des comptes sur "Les universités à l'horizon 2030" publiée le 21 octobre ([lire sur AEF info](#)), Antoine Petit "perçoit mal l'intérêt des mesures proposées" et "ne comprend pas à quelles questions elles sont supposées répondre". Pour ce qui est de confier la pleine responsabilité des UMR aux universités, il prend l'exemple d'un laboratoire commun du CNRS avec l'UCA où l'on trouve 500 permanents du CNRS, soit 30 % des personnels : "Un établissement qui paie 30 % des personnels permanents se doit d'être tutelle des unités qui les hébergent", estime Antoine Petit.

La note propose en outre de fusionner les corps de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, ce qui là encore, ne convainc pas le président du CNRS : "Contrairement à ce que l'on entend, de nombreux pays emploient des chercheurs permanents. Nous encourageons déjà nos chercheurs à enseigner, je ne vois pas l'intérêt de les y obliger", indique-t-il. "Tout le monde sait que c'est un chiffon rouge, pourquoi l'agiter maintenant, alors que l'enjeu pour notre pays est ailleurs ?", répond Antoine Petit.

Le président du CNRS considère que "la France reste un grand pays scientifique". "Je ne vois pas comment les modifications proposées conduiraient à une meilleure performance de la recherche au niveau international", conclut Antoine Petit, au sujet de l'ensemble de la note.

---

AEF info est un **groupe de presse professionnelle numérique et organisateur d'évènements**. AEF info produit tous les jours une information de haute qualité qui mobilise une équipe de **80 journalistes** spécialisés permanents à Paris et en régions.

C'est un outil de travail, d'aide à la décision, d'information et de documentation utilisé tous les jours par plus de **20 000 professionnels et 2 000 organisations abonnées** (médias, institutions, collectivités territoriales, entreprises, fédérations, syndicats, associations).

#### **5 SERVICES D'INFORMATION, 18 DOMAINES ET 2 HEBDOS**

Les cinq services d'information spécialisés d'AEF info diffusent (Social RH, Enseignement Recherche, Développement durable, Habitat & urbanisme, Sécurité Globale) à leurs abonnés un service d'information continue par courrier électronique et via l'application mobile. Être abonné à ces services, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels.

**[Cliquez ici pour tester gratuitement les services d'information AEF info](#)**

---